



**Collectif
petite
enfance**

Bonifier l'Allocation famille pour mieux soutenir le développement des tout-petits

Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec,
monsieur Eric Girard, dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2026-2027

Février 2026

Coordonnées

Elise Bonneville | Directrice
Collectif petite enfance
7245 Rue Clark, Montréal
Québec, H2R 2Y4
info@collectifpetiteenfance.com
www.collectifpetiteenfance.com

À PROPOS DU COLLECTIF PETITE ENFANCE

Le Collectif petite enfance regroupe 23 organisations qui rallient des milliers de personnes œuvrant pour la petite enfance et partageant toutes un objectif commun : faire de la petite enfance une priorité au Québec.

Il se positionne comme le porte-voix des tout-petits du Québec et vise la mise en place des conditions de succès assurant leur développement, leur bien-être et leur avenir, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans.

Les membres du Collectif petite enfance

ACCÉSSS (Observatoire Famille Immigration)	Espace MUNI
Alliance québécoise de la pédiatrie sociale en communauté	Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
Association d'éducation préscolaire du Québec	Fondation Marie-Vincent
Association des bibliothèques publiques du Québec	Fondation Olo
Association des haltes-garderies communautaires du Québec	Instances régionales de concertation en petite enfance
Association québécoise des centres de la petite enfance	La Maison Bleue
Association pour la santé publique du Québec	Ordre des optométristes du Québec
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Community Health and Social Services Network	Regroupement pour la Valorisation de la Paternité
Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance	Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec
Alima, Centre de nutrition sociale périnatale	Réseau pour un Québec Famille
	Réseau québécois pour la réussite éducative

Collectif petite enfance

Responsable : **Elise Bonneville**, directrice du Collectif petite enfance

Analyse: **Geoffroy Boucher**, économiste

Rédaction : **Geoffroy Boucher**, économiste; **Sophie Thibodeau**, chercheuse

Collaboration : **Simon Derome**, consultant en affaires publiques

Mise en page : **Renée Massicotte**, graphiste

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable du Collectif petite enfance.

Remarque : Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

A. Résumé	5
B. Introduction	7
C. État de situation : la pauvreté infantile au Québec	9
La pauvreté infantile en 2026	10
La pauvreté chez les enfants âgés de 0 à 5 ans	12
Cibler le développement optimal des tout-petits pour mettre fin au cycle de la pauvreté	13
D. Pourquoi agir sur le revenu des familles?	14
Début du parcours scolaire	15
Insécurité alimentaire	16
Le stress parental et la conciliation famille-travail	17
Le milieu de vie des enfants	18
E. Recommandation : bonifier l'Allocation famille	20
Évaluation de l'effet et du coût de la proposition	22
En complément : bonifier les programmes d'assistance sociale	25
F. Conclusion	26

A. RÉSUMÉ

Cibler le développement optimal des tout-petits pour mettre fin au cycle de la pauvreté

La petite enfance constitue une période déterminante pour le développement des enfants et leur trajectoire de vie. Or, un nombre important de tout-petits vivent dans des familles dont le revenu est insuffisant pour répondre adéquatement à leurs besoins essentiels. La hausse du coût de la vie accentue les vulnérabilités et est indissociable de l'insécurité alimentaire grandissante.

Soutenu par un large consensus scientifique, ce mémoire rappelle que le revenu familial est un déterminant central du développement des enfants et qu'il importe d'agir tôt afin de prévenir la reproduction du cycle de la pauvreté. La littérature scientifique montre que les enfants issus de ménages à faible revenu présentent davantage de vulnérabilités dès l'entrée à l'école, avec des conséquences négatives durables sur leur parcours scolaire et social.

D'ailleurs, la plus récente édition de *l'Enquête québécoise sur la parentalité*¹ rapporte que près du quart des parents au Québec (25 %) considèrent qu'ils n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins de base de leur famille.

Une recommandation clé : la bonification de l'Allocation famille

Conformément à l'objectif du gouvernement du Québec de « remettre de l'argent dans le portefeuille des familles québécoises », et afin d'assurer à chaque tout-petit des conditions de vie favorables à son plein développement, le Collectif petite enfance recommande une bonification ciblée de l'Allocation famille. Cette proposition comprend un rehaussement du montant de base, l'ajout d'un supplément pour les enfants de moins de 6 ans et un ajustement des paramètres afin de mieux soutenir les familles à revenu modeste.

La modélisation réalisée à l'aide de l'outil Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada indique qu'une telle mesure, dont le coût est estimé à 1,3 milliard de dollars en 2026, permettrait de réduire significativement la pauvreté infantile, avec des gains particulièrement marqués chez les tout-petits : le nombre d'enfants de moins de 6 ans vivant sous les seuils de la mesure du panier de consommation et de la mesure du revenu viable diminuerait respectivement de 36 % et de 30 %.

Cet investissement, particulièrement rentable à long terme, représente moins de 1 % du budget du Québec. À titre de comparaison, la baisse d'impôt annoncée en 2025 ampute ce dernier de 1,8 milliard de dollars par année.

¹ Institut de la statistique du Québec (2023). *Enquête québécoise sur la parentalité 2022*, compilation spéciale.

Investir aujourd’hui pour bâtir le Québec de demain

En renforçant l’Allocation famille, en complément d’autres investissements en prévention ciblant la petite enfance, le gouvernement du Québec dispose d’un levier puissant pour améliorer les conditions de vie des familles, briser le cycle de la pauvreté et assurer à tous les enfants les conditions nécessaires à leur plein développement.

Face aux défis des prochaines décennies, assurer des conditions de vie favorables au développement de nos tout-petits est le plus grand héritage que le Québec puisse léguer aux générations futures.

B. INTRODUCTION

À plusieurs reprises, depuis son élection en 2018, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) a affirmé que l'un de ses principaux objectifs était de remettre de l'argent dans le portefeuille des familles québécoises.

« On doit continuer de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois. C'est un de nos objectifs comme gouvernement depuis le début et ça ne va pas changer. Je n'ai absolument aucune gêne à insister là-dessus » – François Legault, 30 septembre 2025²

Cet objectif gouvernemental s'inscrit notamment dans un contexte de hausse marquée du coût de la vie qui touche plus durement les familles à faible revenu. Au Québec, en 2023, l'insécurité alimentaire a d'ailleurs atteint près d'une famille sur trois (29 %) ayant au moins un enfant âgé de 0 à 5 ans³.

Le Collectif petite enfance propose, dans ce mémoire, un moyen concret pour réaliser cet objectif gouvernemental, soit une bonification de l'Allocation famille.

Cette proposition s'appuie sur l'importance reconnue, dans la littérature scientifique, de rehausser le revenu des familles moins nanties afin de mieux soutenir le développement des tout-petits. Selon les résultats de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ), les enfants qui vivent dans un ménage à faible revenu sont moins bien préparés à l'école, notamment sur le plan du langage et des aptitudes cognitives, et ont un rendement scolaire plus faible en moyenne en première année. Dans ce contexte, les politiques publiques qui visent à offrir un soutien financier aux familles moins nanties jouent un rôle essentiel sur le développement des tout-petits.

Cette proposition s'appuie également sur le fort consensus s'étant formé en sciences économiques quant aux rendements élevés des interventions en petite enfance et à leurs retombées positives pour l'ensemble de la société. Ce consensus a d'ailleurs été reconnu publiquement par le ministre des Finances du Québec, monsieur Eric Girard.

« On doit agir extrêmement tôt pour avoir un impact. [...] Tout pourrait se passer de la naissance à l'âge préscolaire. [...] Les recherches de monsieur Lacroix, de Catherine Haeck et de ces chercheurs montrent que plus on investit tôt, plus l'impact, le levier, est important. » – Eric Girard, ministre des Finances du Québec, 11 janvier 2024⁴

² Discours d'ouverture de la session parlementaire, prononcé le 30 septembre 2025.

³ Geoffroy Boucher (2025), *Agir sur le revenu des familles pour contrer l'insécurité alimentaire*, Observatoire des tout-petits.

⁴ Conférence d'honneur de monsieur Eric Girard à l'occasion du *Lancement du Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2024* de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

La mise en œuvre de la bonification proposée de l'Allocation famille conduirait à une réduction marquée du nombre d'enfants vivant en situation de pauvreté, avec des gains particulièrement importants pour les jeunes enfants (0 à 5 ans) et les familles nombreuses.

Pour en renforcer les retombées positives, une telle mesure doit être accompagnée d'investissements soutenus en matière de prévention pendant la période périnatale et la petite enfance. Il s'agit d'une revendication phare du Collectif depuis sa création, récemment réaffirmée dans sa plateforme d'engagements destinée aux partis politiques du Québec⁵.

⁵ Collectif petite enfance (2025). [Plateforme d'engagements : 21 demandes pour les tout-petits et leur famille.](#)

C. ÉTAT DE SITUATION : LA PAUVRETÉ INFANTILE AU QUÉBEC

Au Québec, la proportion d'enfants âgés de 0 à 5 ans vivant dans des familles à faible revenu – déterminée à l'aide de la mesure de faible revenu (MFR) – s'est maintenue en moyenne autour de 15 % au cours des décennies 2000 et 2010.

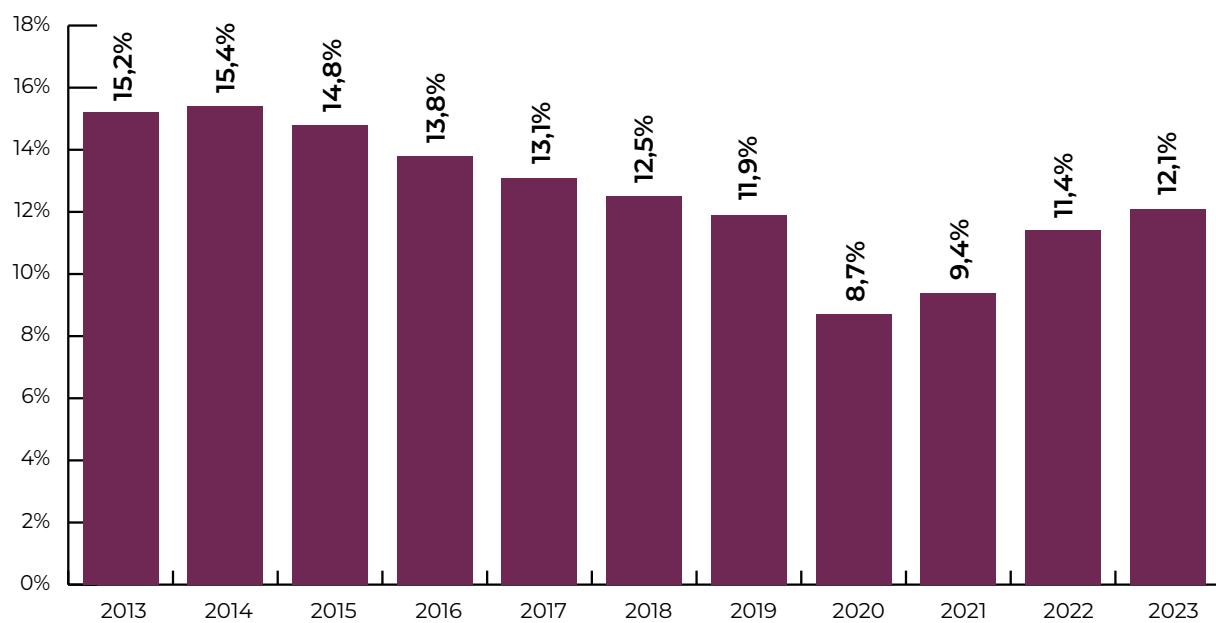
MESURE DE FAIBLE REVENU

Pour une année donnée, selon la **MFR**, on considérera qu'un enfant vit dans une famille à faible revenu si le revenu de son unité familiale, après impôt, se situe sous le seuil établi pour celle-ci en fonction de sa taille. Ce seuil correspond à la moitié de la médiane du revenu après impôt de l'ensemble des ménages québécois.

Cette proportion a cependant diminué dernièrement pour atteindre 8,7 % en 2020. Ce creux s'explique notamment par les mesures d'aide financière d'urgence accordées lors de la pandémie de COVID-19.

L'évolution de la proportion de tout-petits en situation de pauvreté a toutefois repris une courbe ascendante depuis, passant à 12,1 % en 2023.

Figure 1. Proportion d'enfants âgés de 0 à 5 ans vivant dans une famille à faible revenu au Québec de 2013 à 2023



Source : Statistique Canada, *Fichier des familles T1*, données adaptées par l'Institut de la statistique du Québec.

La pauvreté infantile en 2026

Comme les données les plus récentes sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire au sein des ménages avec enfants remontent à 2023, l'outil Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada est utilisé afin d'estimer, à partir de projections, le nombre d'enfants qui se trouveraient en situation de pauvreté en 2026. À cette fin, deux mesures distinctes, mais complémentaires à la MFR, sont mobilisées : la mesure du panier de consommation (MPC) et la mesure du revenu viable (MRV).

MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION

La **MPC** est une méthode de mesure du faible revenu fondée sur le coût d'un panier de biens et de services jugés essentiels pour couvrir les besoins de base (alimentation, logement, vêtements, transport et autres nécessités). Une famille est considérée comme vivant sous le seuil de faible revenu, selon la MPC, lorsque son revenu disponible est insuffisant pour se procurer ce panier de consommation adapté à sa taille et à sa région.

Selon les projections réalisées à partir de la BD/MSPS, 79 276 enfants vivront dans des familles québécoises dont le revenu après impôt se situera sous le seuil de la MPC⁶ en 2026. Cela correspond à 4,9 % des enfants. À titre comparatif, le taux de personne vivant sous le seuil de la MPC au sein de la population générale est estimé à 6,9 % en 2026.

La proportion d'enfants vivant sous le seuil de la MPC varie toutefois selon le type de famille. Elle est particulièrement élevée au sein des familles monoparentales comptant un seul enfant (26,8 %).

Le nombre d'enfants vivant dans des familles dont le revenu après impôt se situera sous le seuil de la MRV est estimé à 366 822 en 2026. Cela correspond à 22,6 % des enfants, soit plus d'un enfant sur cinq. Ce taux est de 23,7 % dans la population générale.

La proportion d'enfants vivant sous le seuil de la MRV varie également selon le type de famille. Il passe de 14,8 % chez les familles biparentales avec deux enfants à 62,6 % chez les familles monoparentales avec trois enfants et plus.

MESURE DU REVENU VIABLE

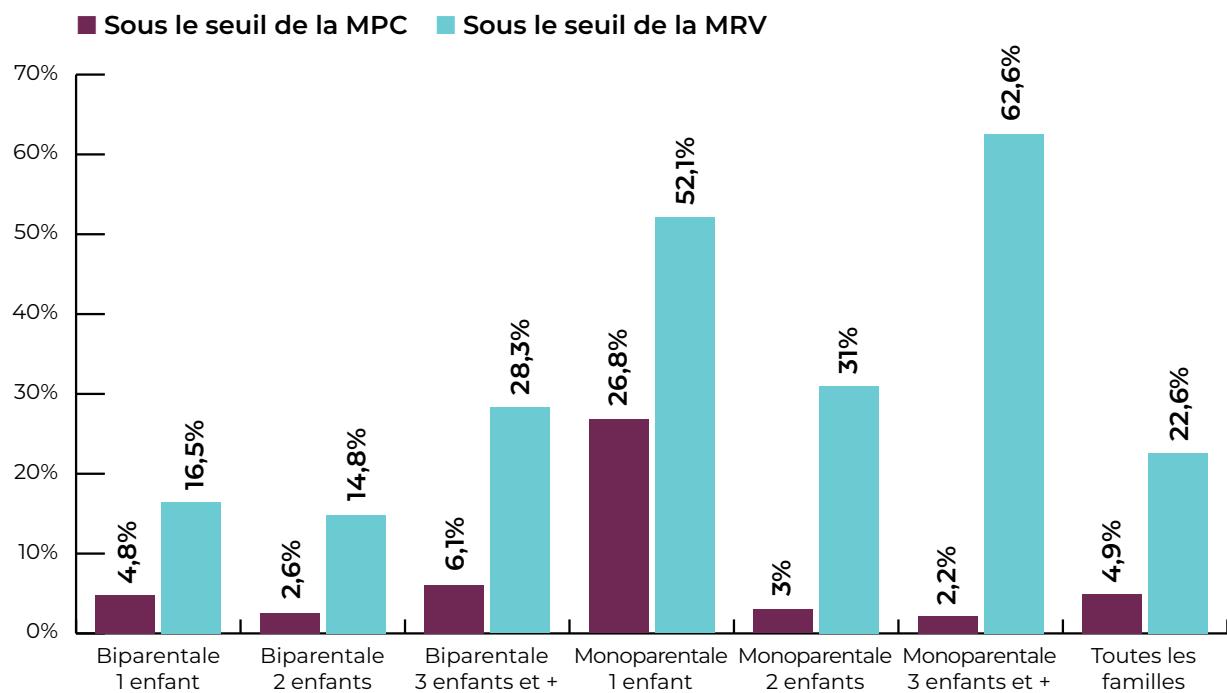
La **MRV** est un autre indicateur du faible revenu qui vise à identifier le revenu nécessaire pour atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté, au-delà de la seule couverture des besoins de base, dans une région donnée. Il s'appuie sur un panier de biens et de services couvrant une gamme plus large de dépenses qu'une simple subsistance, afin de refléter un niveau de vie permettant l'autonomie économique et l'inclusion sociale. Cet indicateur est généralement plus élevé que la MPC et sert de repère pour estimer la proportion de personnes dont le revenu disponible est insuffisant pour vivre dignement dans le contexte québécois. Afin d'uniformiser les résultats pour la province, les simulations présentées dans ce mémoire fixent le seuil de la MRV à 150 % du seuil de la MPC.

⁶ La mesure du panier de consommation, base 2018.

Tableau 1
Enfants vivant sous les seuils de faibles revenus, selon le type de famille, Québec, 2026

	Famille biparentale			Famille monoparentale			Toutes les familles
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	
Sous la MPC	12 394	16 862	34 663	13 251	1182	924	79 276
Part	4,8%	2,6%	6,1%	26,8%	3,0%	2,2%	4,9%
Sous la MRV	42 916	97 991	161 316	25 773	12 158	26 668	366 822
Part	16,5%	14,8%	28,3%	52,1%	31,0%	62,6%	22,6%

Source : Modélisation de l'auteur réalisée à partir de la BD/MSPS, Version 30.3

Figure 2. Enfants vivant sous les seuils de faibles revenus selon le type de famille, Québec, 2026


Source : Modélisation de l'auteur réalisée à partir de la BD/MSPS, Version 30.3

La pauvreté chez les enfants âgés de 0 à 5 ans

Au Québec, il est projeté que 20 403 enfants âgés de 0 à 5 ans vivront dans des familles dont le revenu après impôt se situera sous le seuil de la MPC en 2026. Cela correspond à 4,2 % des enfants âgés de 0 à 5 ans. Cette proportion varie selon le type de famille. Elle est particulièrement élevée au sein des familles monoparentales comptant un seul enfant (38,6 %).

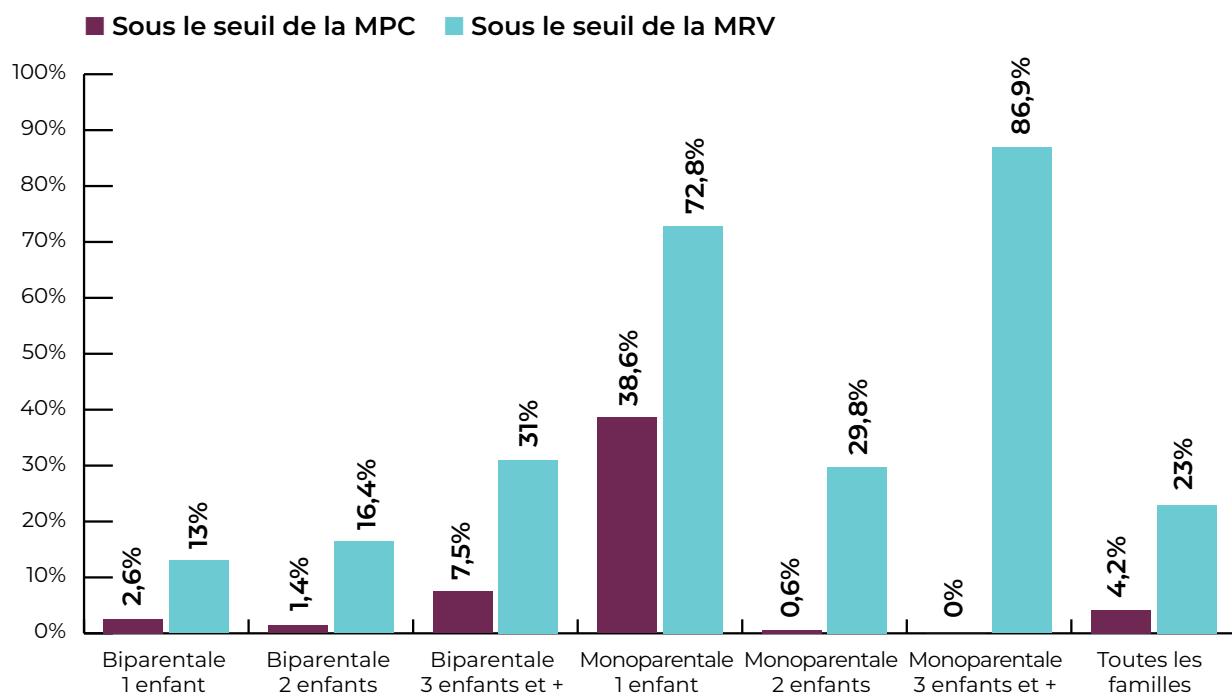
Le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans vivant dans des familles dont le revenu après impôt se situera sous le seuil de la MRV est estimé à 111 083 en 2026. Cela correspond à 23,0 % des enfants âgés de 0 à 5 ans. Cette proportion varie également selon le type de famille. Il passe de 13,0 % chez les familles biparentales avec un enfant à 86,9 % chez les familles monoparentales avec trois enfants et plus.

Tableau 2 **Enfants âgés de 0 à 5 ans vivant sous les seuils de faibles revenus, selon le type de famille, Québec, 2026**

	Famille biparentale			Famille monoparentale			Toutes les familles
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	
Sous la MPC	2 158	2 968	12 029	3 189	59	0	20 403
Part	2,6%	1,4%	7,5%	38,6%	0,6%	0,0%	4,2%
Sous la MRV	10 663	35 372	49 610	6 005	2 903	6 530	111 083
Part	13,0%	16,4%	31,0%	72,8%	29,8%	86,9%	23,0%

Source : Modélisation de l'auteur réalisée à partir de la BD/MSPS, Version 30.3

Figure 3. Enfants âgés de 0 à 5 ans vivant les seuils de faibles revenus, selon le type de famille, Québec, 2026



Source : Modélisation de l'auteur réalisée à partir de la BD/MSPS, Version 30.3

Cibler le développement optimal des tout-petits pour mettre fin au cycle de la pauvreté

Les conditions de vie difficiles dans lesquelles évoluent certaines familles en situation de vulnérabilité menacent le développement des enfants et contribuent à perpétuer le cycle de la pauvreté. C'est notamment le cas pour les familles les moins nanties ayant de plus grandes probabilités d'expérimenter des trajectoires en protection de la jeunesse⁷.

Plusieurs études ont d'ailleurs démontré que des interventions précoces permettent de contrer les conséquences négatives de la pauvreté sur le développement du cerveau des enfants⁸. Agir en amont permet ainsi d'avoir des résultats importants et durables auprès des enfants, en plus d'être particulièrement rentable pour la société.

En effet, assurer à chaque tout-petit du Québec des conditions de vie propices à son plein développement permet de générer d'importantes retombées positives en matière de santé, de réussite éducative et de participation sociale.

Pour mettre fin au cycle de la pauvreté, il faut cibler prioritairement les tout-petits et l'Allocation familiale s'avère l'un des leviers importants qu'il est possible de mobiliser à cette fin.

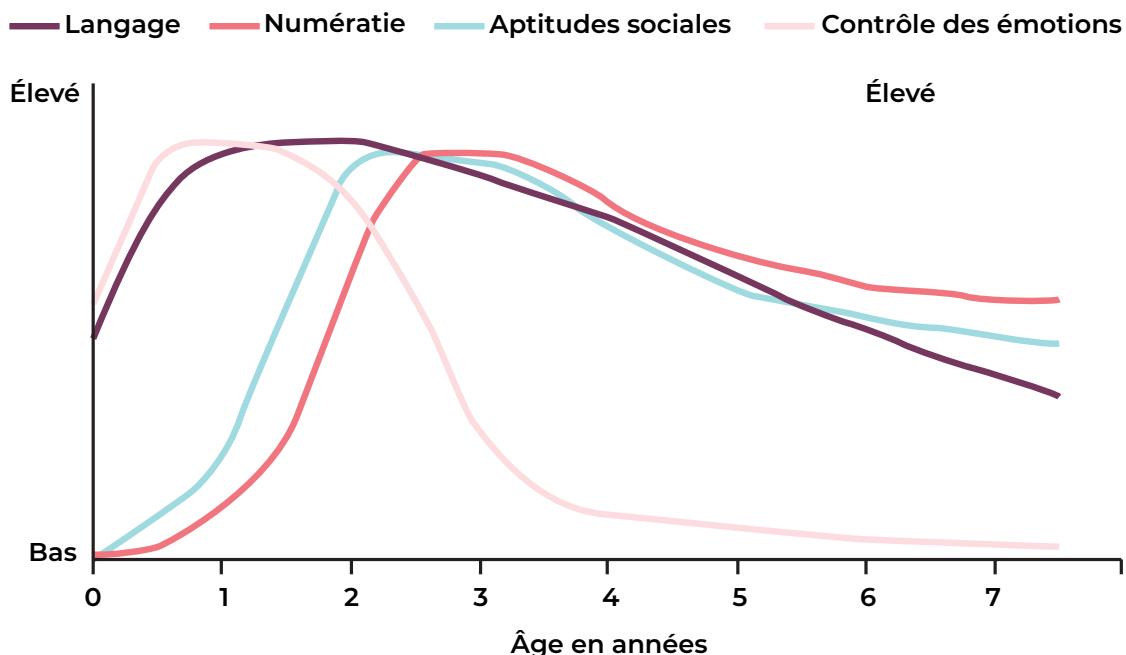
⁷ Tonino Esposito et collab. (2019), *Recurrent involvement with the Quebec child protection system for reasons of neglect: A longitudinal clinical population study*, p. 8.

⁸ Clancy Blair et Cybele Raver (2016). « Poverty, Stress, and Brain Development: New Directions for Prevention and Intervention », *Academic Pediatrics*, vol. 16, no 3, avril 2016, p. S30-S36.

D. POURQUOI AGIR SUR LE REVENU DES FAMILLES ?

Un vaste corpus de littérature scientifique démontre que la petite enfance constitue un moment particulièrement propice pour stimuler le développement des enfants, car leur potentiel d'apprentissage y est à son maximum. En effet, le cerveau est au plus fort de son développement durant les premières années de vie et est ainsi particulièrement sensible à l'environnement dans lequel l'enfant grandit⁹.

Figure 4. Périodes sensibles du développement précoce du cerveau



Source : Adapté de Council for Early Child Development (2010), *The Science of Early Child Development*, Vancouver.

Le Conseil consultatif national sur la pauvreté fait écho à ces connaissances sur le développement du cerveau dans son rapport 2022. Il y souligne que les expériences vécues durant l'enfance exercent une influence importante sur la trajectoire de vie d'une personne¹⁰. Les traumatismes associés à la pauvreté, chez les tout-petits en particulier, ont des répercussions négatives durables. À long terme, ils peuvent influer sur le niveau de scolarité, les perspectives d'emploi, la santé et le bien-être. Ils peuvent également être transmis d'une génération à l'autre.

La petite enfance, tout comme la grossesse, est donc une fenêtre d'opportunité unique pour agir sur des déterminants importants du développement et prévenir des problèmes pouvant survenir plus tard dans la vie, comme le décrochage scolaire, la pauvreté ou les inégalités sociales de santé.

⁹ Timothy Brown et Terry Jernigan (2012). « Brain development during the preschool years », *Neuropsychology Review*, vol. 22, p. 313-333.

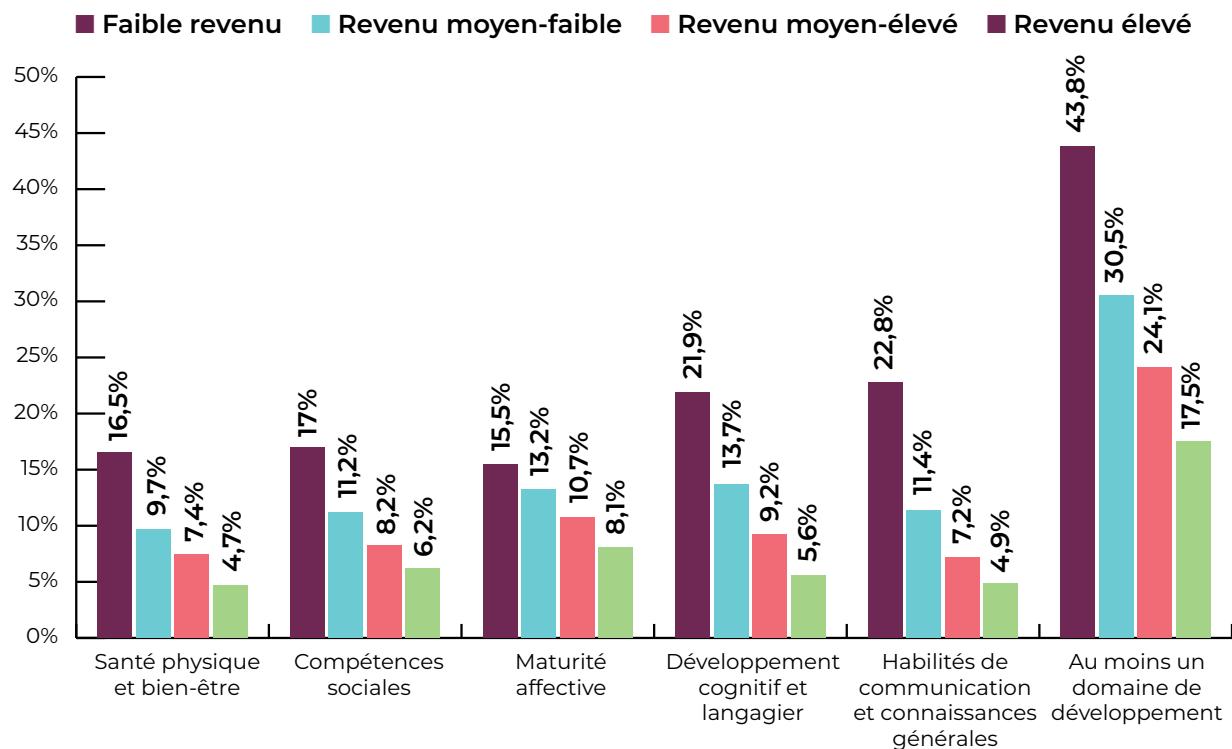
¹⁰ Conseil consultatif national sur la pauvreté (2022). [Transformer nos systèmes : le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté](#).

Début du parcours scolaire

Selon l'*Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle* (EQPPEM), les enfants qui vivent dans un ménage à faible revenu sont plus susceptibles d'être vulnérables dans au moins un domaine de développement¹¹.

En effet, 43,8 % des enfants vivant dans un ménage à faible revenu étaient vulnérables dans au moins un domaine de développement en 2022, contre 17,5 % chez les enfants vivant dans un ménage à revenu élevé. L'écart est particulièrement marqué au chapitre des habiletés de communication et des connaissances générales, pour lesquelles 22,8 % des enfants vivant dans un ménage à faible revenu étaient vulnérables, contre 4,9 % de ceux vivant au sein d'un ménage à revenu élevé.

Figure 5. Proportion d'enfants de maternelle 5 ans considérés comme vulnérables par domaine de développement et dans au moins un domaine de développement selon le niveau de revenu du ménage, Québec, 2022



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle* 2022.

Ces vulnérabilités peuvent, entre autres, se traduire par des difficultés dans leur parcours scolaire par la suite. Selon les résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), les enfants qui vivent dans un ménage à faible revenu sont moins bien préparés à l'école, notamment sur le plan du langage et des aptitudes cognitives, et ont un rendement scolaire plus faible en moyenne en première année¹².

¹¹ Amélie Groleau et Alexis Auger (2023). Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2022, rapport statistique, *Tome 2 – Mieux comprendre la vulnérabilité des enfants de maternelle 5 ans : les facteurs associés*, Institut de la statistique du Québec.

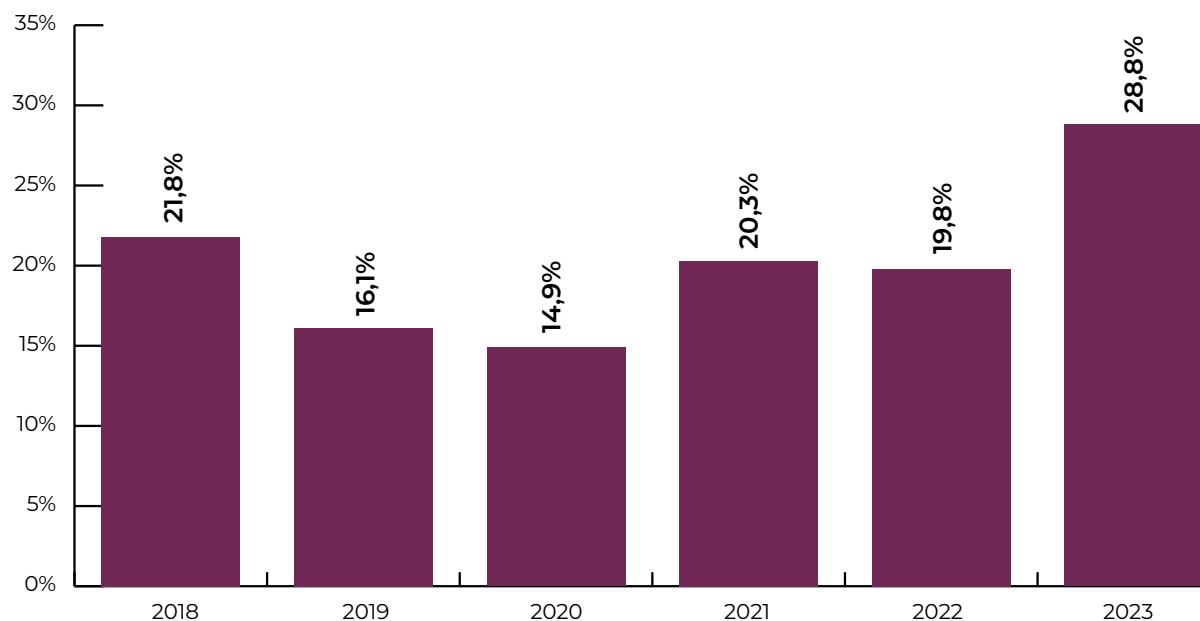
¹² Jean-Pascal Lemelin et Michel Boivin (2007). *Mieux réussir dès la première année : l'importance de la préparation à l'école*, Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2010).

Insécurité alimentaire

Étroitement associée au revenu des ménages, l'insécurité alimentaire se définit par un accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières¹³. Les enfants vivant dans un tel contexte présentent un risque accru de retards de développement, notamment sur les plans cognitif, moteur et neurophysiologique. Ils sont également plus susceptibles de développer, à l'adolescence et à l'âge adulte, des maladies chroniques et certaines allergies¹⁴.

C'est pourquoi l'augmentation marquée de l'insécurité alimentaire chez les ménages québécois comptant au moins un enfant âgé de 0 à 5 ans est particulièrement préoccupante. En 2023, près d'un tiers des familles avec de jeunes enfants (28,8 %) vivaient une situation d'insécurité alimentaire marginale, modérée ou grave¹⁵. Par ailleurs, 5,7 % des parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans déclaraient avoir eu recours aux services d'une banque alimentaire dans la dernière édition de l'*Enquête québécoise sur la parentalité (EQP)*. Ils sont aussi près du quart (25 %) à considérer qu'ils n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins de base de leur famille¹⁶.

Figure 6. Proportion de ménages ayant au moins un enfant âgé de 0 à 5 ans qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire au Québec de 2018 à 2023



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2018 à 2023, fichier de microdonnées, données adaptées par l'Institut de la statistique du Québec.

¹³ Observatoire des tout-petits (2024). *Dans quels environnements grandissent les tout-petits québécois ? Portrait 2024*. Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon, p. 53.

¹⁴ Janice Ke et Elizabeth Lee Ford-Jones (2015). « Food insecurity and hunger: A review of the effects on children's health and behaviour », *Paediatrics Child Health*, vol. 20, no 2, p. 89-91.

¹⁵ Geoffroy Boucher (2025), *Agir sur le revenu des familles pour contrer l'insécurité alimentaire*, Observatoire des tout-petits.

¹⁶ Institut de la statistique du Québec (2023). *Enquête québécoise sur la parentalité 2022*, compilation spéciale.

Les données recueillies par la Fondation Olo démontrent également que de nombreuses femmes enceintes du Québec doivent désormais choisir au quotidien entre se nourrir elles-mêmes, et donc l'enfant à naître, ou nourrir leurs enfants déjà nés. Se nourrir est actuellement une préoccupation « présente » pour 82 % des femmes enceintes à faible revenu, et « très présente » pour 17 % d'entre elles¹⁷. De même, le centre de nutrition sociale périnatale Alima, qui travaille auprès des femmes enceintes en situation de vulnérabilité, a vu augmenter de façon radicale les demandes de soutien par ses services, qui sont passés de 387 en 2021-2022 à 841 en 2024-2025. L'organisme observe aussi que 75 à 80 % de sa clientèle est en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave, ce qui entraîne des répercussions non négligeables sur la santé de la mère et celle du bébé à naître¹⁸.

Le stress parental et la conciliation famille-travail

Le stress associé au fait d'être parent et aux responsabilités qui s'en suivent est directement lié au revenu familial. Cela peut sembler évident, mais il est démontré que les parents vont vivre plus de stress lorsqu'ils peinent à subvenir aux besoins de base de leur famille, comme se nourrir ou se loger, qu'ils ont des problèmes d'argent ou qu'ils vivent dans un milieu défavorisé¹⁹. Lorsque ce stress est important, il semble être associé à un plus grand taux de retards au niveau du développement socio-émotionnel et de la motricité des tout-petits²⁰.

De façon corollaire, un revenu familial plus élevé « semble réduire le stress et créer un espace pour une parentalité plus engagée, ce qui est bénéfique pour le développement social et émotionnel des enfants »²¹. Autrement dit, le revenu familial exerce une influence sur certains paramètres de la parentalité par ses effets sur le stress parental et est donc souvent directement associé au développement de l'enfant.²²

D'ailleurs, plusieurs études reconnaissent que le stress parental est souvent plus élevé chez les parents ayant des enfants d'âge préscolaire. Des mesures de conciliation famille-travail soutenue peuvent alors agir comme facteurs de protection face au stress parental. Toutefois, la situation économique d'un ménage affecte la manière et la possibilité de conciliation famille-travail des parents, puisque le revenu est directement lié à la possibilité, ou non, d'externaliser certaines tâches et certains soins²³.

De façon similaire, un « haut niveau de conflit famille-travail diminue la disponibilité psychologique du parent et réduit la probabilité qu'il fasse des activités telles que jouer, lire ou sortir au parc avec son ou ses enfants, ce qui peut aussi affecter grandement le développement des tout-petits²⁴ ».

¹⁷ Fondation Olo (2022). *Les familles en suivi Olo et l'inflation : focus sur le travail des intervenantes et la réalité des familles à l'automne 2022*.

¹⁸ Alima (2025). *Rapport d'activités 2024-2025 : Ancrés dans nos valeurs, portés par l'avenir*, Montréal.

¹⁹ Nathalie Vallerand (2023). « Le stress des parents expliqué », *Naitre et grandir*, novembre 2017.

²⁰ Ridgeway et collab. (2024). Cité dans Karine Drouin (2025). *Le rôle médiateur des comportements parentaux dans l'association entre le stress parental et le développement de l'enfant à l'âge de 1 an*, essai, Université du Québec à Trois-Rivières;

²¹ Jaimie Monk et collab. (2025). *Une nouvelle étude associe les faibles revenus, les parents stressés et le comportement des enfants*. Éducofamille.

²² Karine Drouin (2025), op. cit.

²³ Reimann et collab. (2022); Tremblay (2019). Cités dans Amélie Lavoie (2022). « *Le conflit travail-famille chez les parents salariés. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur la parentalité 2022* », Institut de la statistique du Québec; Annabelle Seery (2014). *Les travailleuses pauvres et la conciliation famille-travail : quelles réalités temporelles ?* Département de sociologie, Université de Montréal. Cahiers du GIREPS, 5, 33.

²⁴ Maëcha Nault et Simon Tessier (2007). Cité dans Karine Sauvé (2022). *Conciliation famille-travail-bien-être : étude exploratoire concernant l'expérience des mères et des pères*. Thèse de doctorat dirigée par Jean-Pierre Gagnier et Diane Dubeau, Université du Québec à Trois-Rivières; Ferreira et collab. (2018). Cité dans Karine Sauvé, op. cit.

Le milieu de vie des enfants

La corrélation entre le revenu familial et la qualité du milieu de vie des enfants est bien connue. Le revenu est déterminant du type de logement qu'une famille habitera, et du quartier dans lequel se trouvera ce logis²⁵. D'ailleurs, certains groupes, notamment les parents nés à l'extérieur du Canada, les parents sans diplôme, les familles monoparentales et les ménages à faible revenu, sont plus susceptibles de vivre dans des quartiers défavorisés ou d'avoir une perception peu positive de leur environnement résidentiel²⁶.

La proportion qu'occupe le logement dans le budget familial représente une problématique bien réelle. Vivre dans un logement non abordable est associé à des problèmes psychosociaux et à un état de santé général moins favorable²⁷ :

[les] caractéristiques des logements dans lesquels vivent les tout-petits peuvent également influencer leur développement. Notamment, le fait de vivre dans un logement non abordable est associé à un plus grand risque de retard de développement sur les plans physique, émotif, cognitif, langagier et social. Par exemple, en ce qui a trait au développement physique, les tout-petits qui habitent dans un logement trop dispendieux pour leurs parents ont souvent un plus petit poids que les autres enfants du même âge. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les parents ont alors moins d'argent à consacrer à l'alimentation de leurs tout-petits.

De plus, il existe un lien entre les caractéristiques d'un logement et le risque qu'un enfant soit victime de maltraitance. Des études font une association entre les caractéristiques d'un logement (ex. : bruit, surpeuplement, nombreux va-et-vient) et la qualité des interactions verbales parent-enfant, la sensibilité parentale et le sentiment de compétence parentale.

Enfin, en ce qui a trait à la salubrité, les enfants de maternelle qui vivent dans un logement dans lequel on retrouve au moins une forme de nuisance (présence de moisissure, d'odeurs, problèmes d'insectes ou de rongeurs) sont plus vulnérables sur le plan du développement que ceux qui vivent dans un milieu sans nuisance. De plus, les enfants en bas âge qui vivent dans des logements insalubres sont plus susceptibles de développer des problèmes de santé, tels que l'asthme²⁸.

²⁵ Amélie Lavoie (2024). *Le milieu de vie des bébés. Un portrait de l'étude Grandir au Québec*, Institut de la statistique du Québec, 101p.

²⁶ Institut de la statistique du Québec (2025). « Portrait des tout-petits d'un an et demi et de leur environnement familial », *Grandir au Québec*.

²⁷ Catherine Habel (2016). *Droits des locataires et qualité du logement à Montréal*. Mémoire (M. Sc.), Université de Montréal.

²⁸ Observatoire des tout-petits et Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants (sans date). *Logement*. Tableau de bord.

Parallèlement, on observe « une surreprésentation des citoyens à faible revenu dans les zones fortement polluées, accentuant les inégalités environnementales vécues par les familles au statut socioéconomique plus bas²⁹ ». Ainsi, l'environnement dans lequel évoluent les tout-petits est tout aussi déterminant pour leur développement et il est directement influencé par le statut socioéconomique de leur famille³⁰. Cela se reflète aussi dans l'accès à des parcs et à des aires de jeux de qualité et sécuritaires, qui est malheureusement moindre dans les quartiers défavorisés³¹.

²⁹ Ana Catherine Ismachowiez Mamber (2024). *L'effet de la pollution atmosphérique sur le développement cognitif des enfants d'âge préscolaire au Canada*. Mémoire (M. Sc.), Université du Québec à Montréal.

³⁰ Jaimie Monk et collab. (2025). *Une nouvelle étude associe les faibles revenus, les parents stressés et le comportement des enfants*. Educofamille; Isabelle Laurin, Danielle Guay, Michel Fournier et collab. (2018). « Quelle est l'association entre les caractéristiques résidentielles et du quartier et le développement de l'enfant à la maternelle? » *Canadian Journal of Public Health*, 109(1), 35-42.

³¹ Bernardo De Alvarenga, Philippe Apparicio et Anne-Marie Séguin (2018). « [L'accessibilité aux aires de jeux dans les parcs de la Communauté métropolitaine de Montréal](https://doi.org/10.7202/1063104ar) ». *Cahiers de géographie du Québec*, 62(176), 229-246. <https://doi.org/10.7202/1063104ar>; Heckert et Rosan (2016), cité dans Bernardo De Alvarenga, Philippe Apparicio et Anne-Marie Séguin (2018). Op. cit.

E. RECOMMANDATION : BONIFIER L'ALLOCATION FAMILLE

L'an dernier, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026, le Collectif petite enfance avait recommandé au gouvernement du Québec de développer un indicateur des dépenses gouvernementales en matière d'interventions préventives en petite enfance³². Il avait également proposé, sur la base d'une consultation auprès de sept experts de la communauté de la recherche, une liste des éléments à inclure dans le développement de cet indicateur.

Le Collectif petite enfance souhaite réitérer cette recommandation qui permettrait au gouvernement du Québec de développer une vision d'ensemble de ses actions en petite enfance, et qui constituerait une référence essentielle pour les décideurs, la communauté de la recherche et la société civile.

À cette recommandation, le Collectif petite enfance ajoute maintenant une proposition de bonification de l'Allocation famille visant à ce que toutes les familles québécoises disposent d'un revenu suffisant pour permettre à chaque tout-petit de développer son plein potentiel.

Les modifications suivantes aux paramètres de l'Allocation famille sont proposées :

- Bonification du montant de base de 500 \$ pour tous les enfants;
- Bonification de 2 000 \$ supplémentaire pour les enfants de moins de 6 ans;
- Bonification de 500 \$ du supplément pour familles monoparentales pour tous les enfants;
- Augmentation de près de 25 % du seuil de réduction pour atteindre 75 000 \$ pour les couples et 55 000 \$ pour les familles monoparentales;
- Élimination du montant minimal;
- Ajustement des taux de réduction (8 % et 6 % selon l'âge de l'enfant).

La bonification proposée pour les enfants de moins de 6 ans s'inspire de l'Allocation canadienne pour enfant, qui prévoit un montant plus élevé pour les enfants admissibles âgés de moins de 6 ans.

L'abolition du montant minimal s'appuie sur la recommandation de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise en 2015, qui propose d'éliminer la portion universelle afin de réorienter les sommes vers les familles à plus faibles revenus, pour qui ce soutien a un impact significatif³³. Autrement dit, cette abolition permet de financer une partie des bonifications promues à la présente proposition.

³² Collectif petite enfance (2025). *Petite enfance, grand impact : un indicateur pour guider les investissements gouvernementaux*.

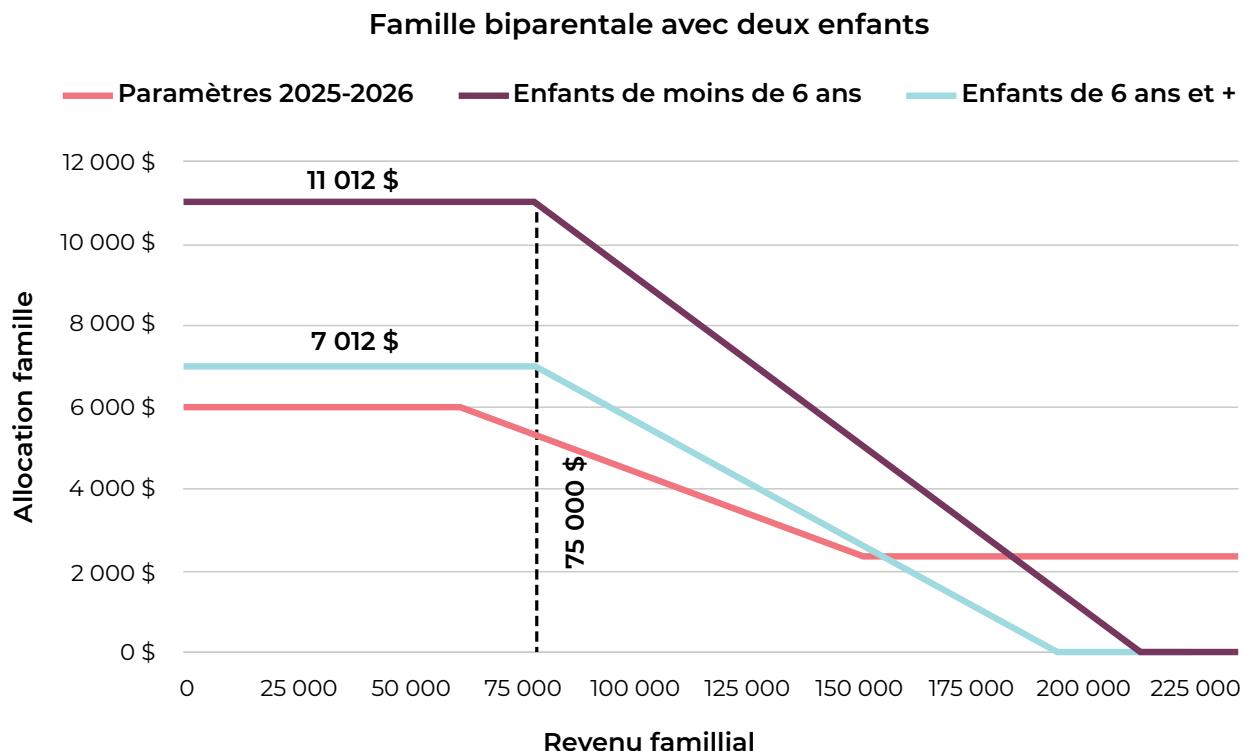
³³ Suzie St-Cerny et Luc Godbout (2024), *Regard sur les mesures socio-fiscales du Québec pour les familles*, Regard CFFP no 2024-15, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 27 p.

Tableau 3

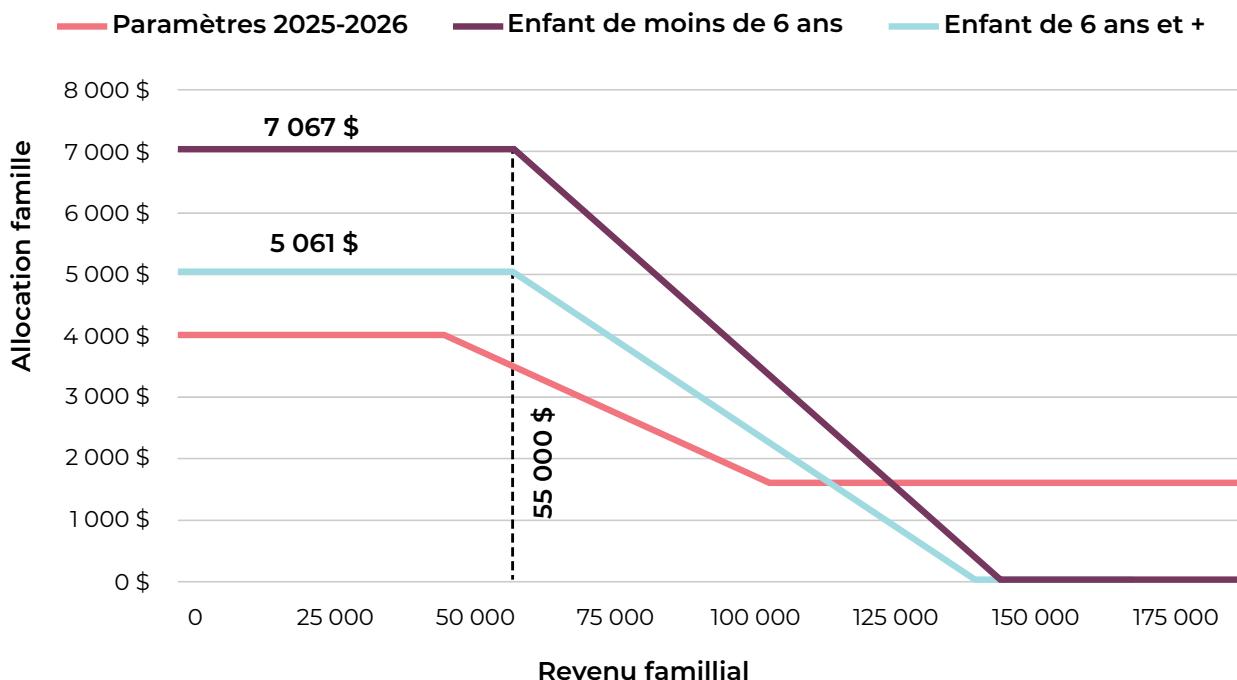
**Paramètres actuels de l'Allocation famille et paramètres proposés,
pour la période de juillet 2025 à juin 2026**

	Paramètres 2025-2026	Proposition
Montant de base par enfant		
Maximum	3 006 \$	3 506 \$
Minimum	1 196 \$	0 \$
Supplément pour enfant de moins de 6 ans	–	2 000 \$
Supplément - Famille monoparentale		
Maximum	1 055 \$	1 555 \$
Minimum	421 \$	0 \$
Seuil de réduction		
Couple	59 369 \$	75 000 \$
Famille monoparentale	43 280 \$	55 000 \$
Taux de réduction	4%	6 à 8%

**Figure 7. Illustration de la proposition selon certains profils types de famille,
pour la période de juillet 2025 à juin 2026**



Famille monoparentale avec un enfant



Évaluation de l'effet et du coût de la proposition

MÉTHODOLOGIE

L'outil Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS), version 30.3, est utilisé pour évaluer le coût de la proposition et son effet sur la situation financière des familles au Québec. Il analyse les flux financiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les ménages, en s'appuyant sur des microdonnées issues d'enquêtes et de sources administratives. Il fournit un échantillon représentatif de la population des provinces canadiennes. Grâce à son modèle de simulation, il rend possible l'évaluation de l'impact des modifications du système fiscal et des transferts en matière de coûts, de bénéfices et d'effets redistributifs.

Il est important de préciser que ce modèle est statique, c'est-à-dire qu'il ne prend pas en compte les ajustements comportementaux des individus en réponse aux changements fiscaux et aux transferts sociaux.

Les données administratives et d'enquête utilisées dans la BD/MSPS sont celles de 2026, soit l'année de base de cette version. Ces données sont issues de projections basées sur des hypothèses économiques et démographiques. Ces projections sont établies en tenant compte de tendances historiques et de divers scénarios d'évolution des politiques fiscales et des transferts sociaux.

Il est évalué que la mise en œuvre de la proposition générerait des **dépenses supplémentaires de 1,3 milliard de dollars** pour le gouvernement du Québec en 2026³⁴. Cet investissement représente moins de 1 % du budget provincial et peut être mis en perspective avec la baisse d'impôt annoncée en 2025, qui engendre un manque à gagner annuel estimé à 1,8 milliard de dollars pour le gouvernement.

Environ **563 600 familles** à revenu modeste bénéficieraient d'un montant d'Allocation famille bonifié, dont 276 900 familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans.

Environ 273 700 familles à revenu élevé subiraient une diminution de leur Allocation famille, correspondant à une baisse moyenne de 1 417 \$.

Chez les familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, **le gain moyen serait de 4 456 \$.** À titre d'exemple, le coût annuel du Panier à provisions nutritif et économique (PPNE) pour deux jeunes enfants est d'approximativement 4 290 \$ à Montréal³⁵.

La mise en œuvre de cette proposition contribuerait à une diminution marquée du nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, particulièrement chez les moins de 6 ans.

Ainsi, le nombre d'enfants de moins de 6 ans vivant dans des familles dont le revenu disponible se situe sous le seuil de la MPC passerait de 20 403 à 13 079, soit une diminution de 36 %.

Le nombre d'enfants vivant dans des familles dont le revenu disponible se situe sous le seuil de la MRV passerait de 111 083 à 78 089, soit une diminution de 30 %.

Tableau 4 Effet de la proposition sur le nombre d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu, pour la période de juillet 2025 à juin 2026

	Seuil de la MPC		Seuil de la MRV	
	N	%	N	%
Total	-13 700	-17,3	-56 436	-15,4
Enfants 6-17 ans	-6 376	-10,8	-23 442	-9,2
Enfants 0-5 ans	-7 324	-35,9	-32 994	-29,7

Source : Modélisation de l'auteur réalisée à partir de la BD/MSPS, Version 30.3

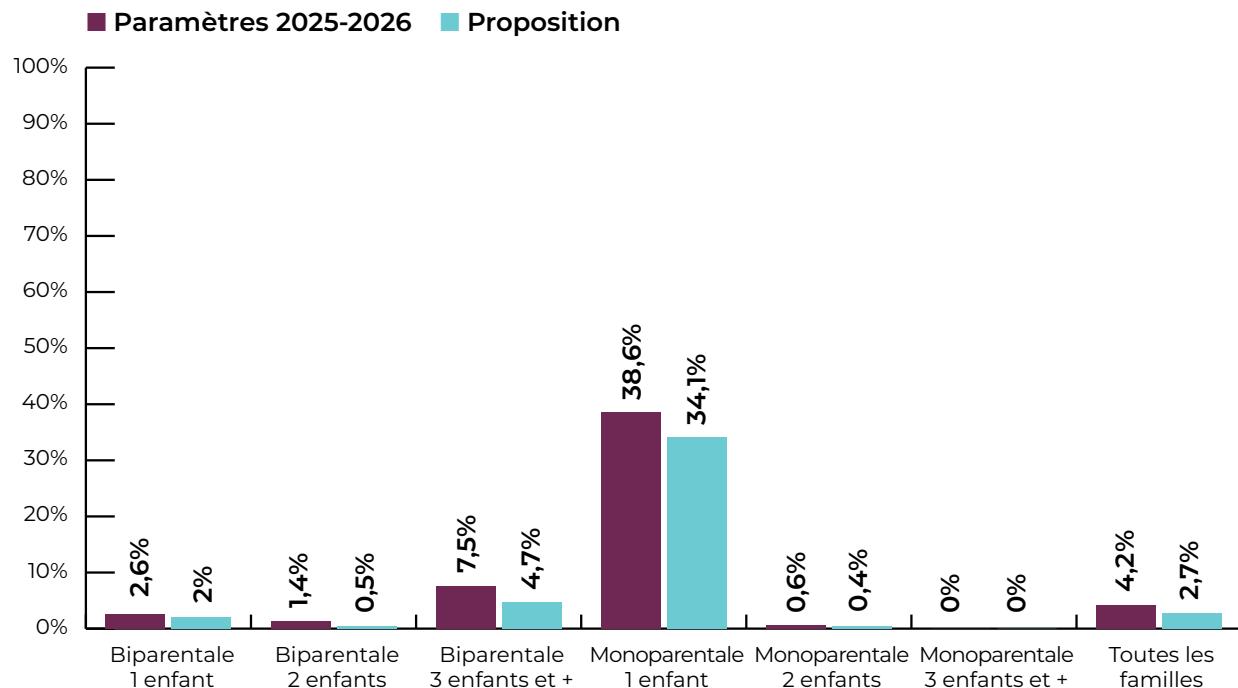
Le taux de faible revenu mesuré par la MPC chez les enfants de moins de 6 ans passerait de 4,2 % à 2,7 %. Le taux d'enfants de moins de 6 ans vivant dans une famille dont le revenu se situe sous le seuil de la MRV passerait quant à lui de 23 % à 16,2 %.

Les réductions les plus marquées surviennent chez les familles comptant trois enfants et plus.

³⁴ Si le gouvernement choisissait de mettre en œuvre la proposition du Collectif tout en maintenant les montants minimaux de l'Allocation famille, c'est-à-dire en conservant sa portion universelle, le coût de la mesure serait alors estimé à 2 milliards de dollars en 2026

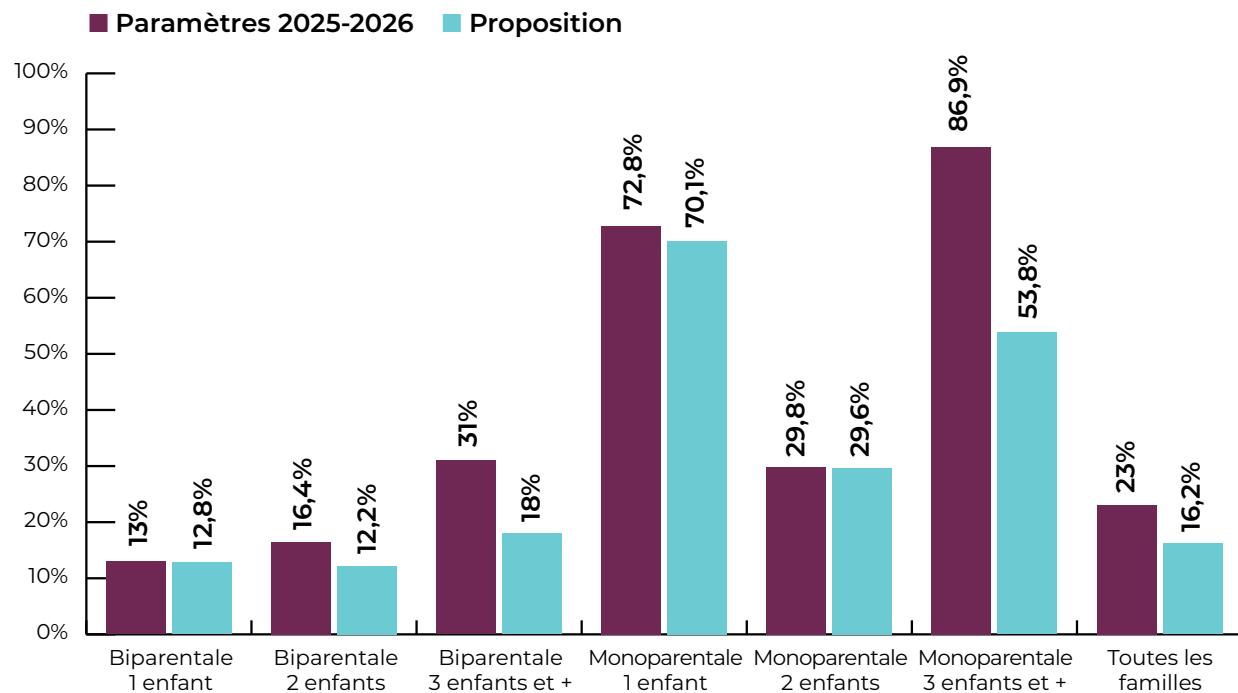
³⁵ Le PPNE permet d'estimer le coût d'une épicerie équilibrée de base couvrant les besoins nutritionnels de la population. On estime qu'elle coûte en moyenne 5,24 \$/jour pour les enfants de 1 à 3 ans, et 6,51 \$/jour pour les enfants de 4 à 8 ans. Tiré de la base de données d'Alima, Centre de nutrition sociale périnatale.

Figure 8. Comparaison du nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans vivant sous le seuil de la MPC, selon le type de famille (Québec, 2026) et selon les paramètres actuels de l'allocation comparés à la proposition du Collectif petite enfance



Source : Modélisation de l'auteur réalisée à partir de la BD/MSPS, Version 30.3

Figure 9. Comparaison du nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans vivant sous le seuil de la MRV, selon le type de famille (Québec, 2026) et selon les paramètres actuels de l'allocation comparés à la proposition du Collectif petite enfance



Source : Modélisation de l'auteur réalisée à partir de la BD/MSPS, Version 30.3

En complément : bonifier les programmes d'assistance sociale

L'effet restreint de la proposition sur les enfants vivant dans des familles monoparentales composées d'un enfant suggère qu'une grande part du revenu familial de ceux-ci se trouve loin du seuil de la MPC. D'autres leviers de politique publique, comme un rehaussement des prestations d'assistance sociale, seraient sans doute plus appropriés pour obtenir un effet sur ces populations.

Dans un mémoire présenté lors des consultations particulières de l'étude du projet de loi n° 71, *Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale*, le Collectif a d'ailleurs proposé une piste d'amélioration des programmes d'assistance sociale particulièrement porteuse, soit une allocation supplémentaire pour ces familles parmi les plus vulnérables et ayant de jeunes enfants âgés de 0 à 5 ans, ce qui devrait permettre d'améliorer réellement les conditions de vie de ces tout-petits³⁶.

Le Collectif réitère cette recommandation dans le présent mémoire.

³⁶ Collectif petite enfance (2024). *Mémoire présenté par le Collectif petite enfance dans le cadre du Projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale*.

F. CONCLUSION

Au cours des deux dernières décennies, un large consensus s'est dégagé en sciences économiques quant aux rendements élevés des interventions préventives en petite enfance et à leurs retombées bénéfiques pour l'ensemble de la société.

Parmi celles-ci, l'assurance de conditions de vie favorables au plein développement des tout-petits constitue un levier particulièrement puissant. Un soutien adéquat au revenu des familles permet non seulement de rompre le cycle de la pauvreté, mais aussi de générer des effets positifs durables sur les plans social et économique.

Ce mémoire met en évidence le rôle central de l'Allocation famille dans le soutien au revenu des ménages québécois et la lutte contre la pauvreté infantile. Or, malgré l'importance de cet instrument de politique publique, nos analyses révèlent qu'une part importante d'enfants – en particulier ceux issus de familles monoparentales ou de familles nombreuses – vivent dans des ménages dont le revenu demeure inférieur aux seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) et de la mesure du revenu viable (MRV). Ces résultats soulignent la nécessité d'un renforcement ciblé de cette mesure.

La bonification de l'Allocation famille qui est proposée dans ce mémoire vise précisément à mieux soutenir les familles à revenu modeste, en accordant une attention particulière aux enfants de moins de 6 ans, une période charnière du développement.

Les résultats de la modélisation démontrent que la proposition du Collectif conduirait à une réduction marquée du nombre d'enfants vivant sous le seuil de la MPC (-13 700) et sous le seuil de la MRV (-56 436), avec des gains particulièrement importants pour les enfants âgés de 0 à 5 ans et les familles comptant 3 enfants ou plus.

Cette bonification, qui représente un coût additionnel estimé à 1,3 milliard de dollars pour les finances publiques (moins de 1 % du budget du Québec), s'accompagne d'un effet redistributif net, en renforçant le soutien aux familles les plus vulnérables tout en réduisant la part des transferts destinée aux ménages à plus haut revenu.

À moyen et long terme, un tel investissement est susceptible de générer des retombées positives importantes en matière de santé, de réussite éducative et de participation sociale, tout en contribuant à réduire les inégalités dès la petite enfance.

Cette proposition soutient concrètement les objectifs du Collectif petite enfance, soit de faire en sorte que chaque famille dispose des ressources nécessaires pour permettre à tous les enfants de réaliser leur plein potentiel.

Face aux défis des prochaines décennies, assurer des conditions de vie favorables au développement de nos tout-petits est le plus grand héritage que le Québec puisse léguer aux générations futures. Sur cette question, nous nous devons d'être ambitieux.



**Collectif
petite
enfance**

collectifpeteenfance.com
info@collectifpeteenfance.com